



/ INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS /

Lundi 20 avril 2020 :: Stratégie Nationale

Publié le lundi 20 avril 2020

Rappel: Une cellule de crise en place en présence de monsieur le Maire se réunit tous les matins avec les adjoints et les différents chefs de service de la commune. Elle se déroule désormais en visioconférence. Celle-ci permet, au jour le jour, de déployer et d'ajuster les services correspondant aux besoins des administrés.

Il est primordial de respecter les consignes nationales et municipales

Lundi 20 avril 2020

> Intervention du 1^{er} ministre du 19 avril 2020

L'intervention du 1^{er} ministre hier soir a permis de découvrir la stratégie retenue pour la sortie du confinement, en précisant tout de même que la vie ne reprendrait pas son cours "normal" dès le 11 mai.

Cette stratégie repose sur le triptyque : Gestes barrières + Test des personnes symptomatiques + Isolement des malades et des cas contacts.

Les gestes barrières :

Il est à noter que les masques grand public, dont l'état garantit la production en quantité suffisante d'ici le 11 mai, viendront en complément aux gestes barrières et ne seront pas la solution permettant de reprendre une vie normale.

Il est envisagé que le port de ceux-ci soit obligatoire seulement dans les transports en commun.

Il a bien été précisé aussi l'importance de réserver les masques FFP2 et chirurgicaux aux soignants. Les pharmacies sont aujourd'hui approvisionnées principalement par les grossistes répartiteurs sous contrôle de l'état et elles ne peuvent en délivrer qu'au personnel médical. Le rôle des communes dans ce premier volet est de communiquer largement et de veiller à l'application de ces gestes.

L'état s'appuiera sur les Maires pour la distribution des masques en temps voulu. Leur norme a été établie et ils sont actuellement produits en quantité croissante et importante : 8 millions par semaine, pour atteindre 17 millions le 11 mai, c'est à dire en nombre suffisant pour être distribués à tous les Français qui le souhaitent en sortie de confinement. Ils seront en tissus, lavables et réutilisables un certain nombre de fois.

Les tests :

Les tests s'adresseront aux personnes symptomatiques afin de confirmer la présence du virus. Ces personnes seront ensuite tenues de s'isoler ainsi que ceux qui auront été en contact rapproché. Il s'agit de tests virologiques. Il est prévu d'en produire 500 000 par semaine en sortie de confinement.

L'isolement :

Les personnes testées positives seront isolées un certains temps. L'état prévoit la possibilité de choisir un isolement à l'extérieur du domicile familial afin de limiter la propagation du virus au sein du foyer.

> Accès aux bateaux - rappel :

L'accès au bateau pour les plaisanciers reste interdit. En effet, il n'existe pas d'exception prévue à cet effet dans les règles nationales de confinement. Il n'est pas possible juridiquement pour la commune ou l'autorité portuaire d'alléger les règles de confinement nationales en prévoyant de nouvelles exceptions.

L'arrêté municipal N°120 qui **interdit l'accès aux pontons** pour les non-professionnels a uniquement pour objet, **dans le cadre de l'exception au confinement pour activité physique ou pour promenade**, d'interdire de le faire sur les pontons.

Cet arrêté permet d'éviter des visiteurs sur les pannes et de davantage sécuriser le port en cette période.

L'aire de carénage est ouverte à partir du lundi 20 avril **uniquement pour les professionnels du nautisme.**

La zone reste ainsi strictement interdite aux particuliers même si des travaux ont lieu sur leur bateau.

Soyons solidaires, attentifs et respectueux des consignes.

A 20h : Pensez à remercier le personnel soignant par des salves d'applaudissement, ils sont là pour nous !

+++ Les élèves de l'école de musique participent à l'hommage aux soignants. Retrouvez leurs vidéos dès 20h, sur Facebook villedebandol.+++

Les doléances reçues par téléphone, courrier ou courriel seront prises en compte et des solutions seront apportées afin que cette période de confinement se passe au mieux pour tous. 04 94 29 12 30 - cabinetdumaire@bandol.fr

HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL



- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

Météo

Aujourd'hui
24 septembre



☀️ **21°C**
🌡️ 19°C

173 Km/h
76%
60 Km

Demain
25 septembre



☀️ **19°C**
🌡️ 19°C

8.28 Km/h
59%
89 Km